



**Plan communautaire  
en itinérance  
de Drummondville**





## **Plan communautaire en itinérance de Drummondville**

Présenté par  
L'Agence de la santé et des services sociaux de  
la Mauricie et du Centre-du-Québec

Les organismes communautaires membres  
de l'ARC Drummondville

Septembre 2011



### Photographie page couverture

**Titre de la photographie :** P'tit train de vie

**Photographe :** Laeticia Chamberland

**Droit :** PointdeRue©2011

Cette photo a été prise par Laeticia Chamberland dans le cadre du volet photographie des plateaux de travail de Point de Rue. Ceux-ci représentent une opportunité offerte aux jeunes en situation de rupture sociale de Trois-Rivières d'amorcer une démarche de prise en charge personnelle et professionnelle vers une participation sociale active.

Après avoir participé à un premier projet en 2009, Laeticia est maintenant superviseure technique des plateaux de travail et met ses nombreux talents au profit d'autres jeunes qui luttent contre la toxicomanie et l'errance, en poursuivant leur quête pour une place dans notre communauté.

Cette photographie représente un message que Laeticia veut lancer aux personnes qui actualiseront ce plan communautaire. Maintenant, à vous de donner un sens à cette photographie,... et à ce plan communautaire lors de son actualisation. Bonne route !

**Coordination et rédaction :** Dany Jolicoeur, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
Marc St-Louis, Maison Habit-Action Drummondville

**Contribution :** Jacinthe Dorr, Ensoleilvent  
Guylaine Maltais, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

**Mise en page et correction :** Nathalie Duchesneau  
Carole Germain  
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

### Dépôt légal – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-89340-244-4 (version imprimée)  
ISBN 978-2-89340-245-1 (version PDF)

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes.

Document disponible sur le site Internet de l'Agence :  
[www.agencess04.qc.ca](http://www.agencess04.qc.ca)

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>ITINÉRANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>BILAN DU PLAN COMMUNAUTAIRE 2007 .....</b>	<b>6</b>
3.1.	INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA SPLI.....	6
3.2.	DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE LA CLIENTÈLE REJOINTE.....	7
3.3.	PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'ATTEINTE DES PRIORITÉS .....	9
<b>4.</b>	<b>PROCESSUS COMMUNAUTAIRES.....</b>	<b>12</b>
4.1.	DESCRIPTION DE LA TABLE DE CONCERTATION .....	12
4.2.	MOYENS D'ACTION, CAPACITÉS ET VIABILITÉ À LONG TERME .....	13
4.3.	LIENS DU PLAN AVEC LES STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PLANS CONNEXES .....	15
<b>5.</b>	<b>PROFIL ACTUEL DE LA COLLECTIVITÉ.....</b>	<b>16</b>
5.1.	TERRITOIRE ET POPULATION VISÉE PAR LE PLAN COMMUNAUTAIRE .....	16
5.1.1.	<i>Données démographiques de la population de Drummondville.....</i>	<i>16</i>
5.1.2.	<i>Rapport régional important en guise de référence .....</i>	<i>17</i>
5.1.3.	<i>Indice de défavorisation .....</i>	<i>17</i>
5.1.4.	<i>Quelques faits saillants .....</i>	<i>18</i>
5.2.	ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DES POPULATIONS TOUCHÉES AU REGARD DU CONTINUUM DE MESURES DE SOUTIEN...19	
5.2.1.	<i>Caractéristiques.....</i>	<i>19</i>
5.2.1.1.	<i>Sécurité alimentaire.....</i>	<i>19</i>
5.2.1.2.	<i>Réalité des personnes présentant des problématiques multiples .....</i>	<i>19</i>
5.2.1.3.	<i>Situation des jeunes sans-abri .....</i>	<i>20</i>
5.2.2.	<i>Besoins auxquels il faut répondre.....</i>	<i>20</i>
5.2.2.1.	<i>Accompagnement.....</i>	<i>20</i>
5.2.2.2.	<i>Logement .....</i>	<i>20</i>
5.2.2.3.	<i>Insertion socioprofessionnelle .....</i>	<i>20</i>
5.2.2.4.	<i>Aide matérielle .....</i>	<i>20</i>
5.3.	BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE CONNAISSANCES.....	21
5.4.	ENJEUX PRINCIPAUX.....	21
<b>6.</b>	<b>ORIENTATIONS DU PLAN COMMUNAUTAIRE 2011-2014 .....</b>	<b>23</b>
6.1.	OBJECTIFS STRATÉGIQUES .....	23
6.2.	PRIORITÉS D'INTERVENTION.....	25
6.3.	STRATÉGIES DE RÉALISATION.....	26
6.4.	MOYENS POUR MESURER LES PROGRÈS .....	27
6.5.	CONTRIBUTIONS DE LA COLLECTIVITÉ.....	28
6.6.	STRATÉGIE DE COMMUNICATION.....	28
<b>7.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>29</b>
<b>8.</b>	<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>30</b>
	<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>31</b>
	<b>ANNEXE 2.....</b>	<b>33</b>
	<b>ANNEXE 3.....</b>	<b>35</b>
	<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>36</b>



## 1. Introduction

---

Au début novembre 2010, le gouvernement du Canada faisait connaître sa décision de renouveler le programme *Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) 2011-2014* au niveau de financement actuel. En continuité aux précédents programmes *Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC)* et *Initiatives de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI)* qui avaient connu trois phases de mises en œuvre entre 2001 et 2011, le programme SPLI vise à réduire l'itinérance au sein de collectivités ciblées.

La ville de Drummondville étant une des collectivités désignées par le programme SPLI, c'est dans ce contexte que s'inscrit le présent plan communautaire en itinérance. Les différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance sur le territoire de Drummondville ont mis en commun leurs expertises, afin de convenir d'objectifs et de priorités d'intervention pour prévenir et réduire le phénomène de l'itinérance.

Les orientations retenues sont le fruit d'une démarche concertée, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du programme IPLI 2007-2011. Elles donnent également suite à un travail de réflexion des membres de l'ARC (Accueil, accompagnement et références communautaires) amorcé en avril 2009, menant à une planification stratégique concernant les actions à mettre de l'avant sur le territoire en matière d'itinérance et de lutte à la pauvreté.

C'est dans un environnement de changements et de nouveaux modes de concertation que le présent plan communautaire s'inscrit. Dans le but de soutenir et de guider une intervention concertée, le plan souhaite interpeller les partenaires de différents réseaux (santé et services sociaux, milieu municipal, éducation, justice, habitation, sécurité publique, secteur privé, emploi et sécurité sociale) à agir en partenariat. C'est avec une approche d'intervention multisectorielle que nous estimons être en mesure d'avoir un impact significatif sur la prévention et la réduction de l'itinérance sur le territoire.

Ce plan communautaire est un outil au cœur des projets du programme SPLI, puisqu'il détermine les orientations à favoriser pour les trois prochaines années en matière d'exclusion et de rupture sociale à Drummondville. Il est aussi un document de référence et s'inscrit en cohérence avec les objectifs et les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'itinérance, tout en répondant aux préoccupations et aux besoins de la collectivité.

## 2. Itinérance

---

L'itinérance est un phénomène social qui reflète la désaffiliation d'une partie des individus à la société. C'est un phénomène complexe, qui ne peut s'expliquer que par la combinaison de facteurs multiples. Parmi ceux-ci, mentionnons les facteurs sociaux tels que la pauvreté, le logement et l'accessibilité à l'emploi. La vulnérabilité de certains individus à la sortie d'une institution ainsi que les profondes transformations de la famille font partie de ces facteurs sociaux. À cela, on doit aussi considérer les facteurs associés aux individus. En effet, la vulnérabilité des personnes aux plans psychologique et émotif, la faiblesse de leurs réseaux familial et social, la solitude et l'isolement ou la présence de traumatismes importants dans leur histoire de vie sont des éléments pouvant contribuer à expliquer le phénomène de la rupture sociale.

Bien qu'il soit difficile de trouver une définition de l'itinérance qui fasse consensus auprès de l'ensemble des experts en la matière, nous retiendrons qu'une personne en situation d'itinérance est celle :

« ...qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Définition du Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le groupe de travail sur le cadre de référence en itinérance, sans la durée des 60 jours.

L'information présentée à titre de bilan du plan communautaire pour la période 2007 à 2011 a été recueillie auprès des organismes communautaires promoteurs d'un projet dans le cadre du programme SPLI du gouvernement du Canada. La contribution financière octroyée aux organismes a permis de bonifier et de consolider des services offerts à la communauté. De façon générale, les investissements réalisés dans la collectivité ont permis d'augmenter la capacité des ressources à offrir des mesures de soutien et des réponses aux besoins de base. Ainsi, un plus grand nombre de personnes a pu être rejoint et des services supplémentaires ont pu être offerts par cet apport financier.

Le bilan présente un portrait des investissements réalisés, quelques données sociodémographiques de la clientèle rejointe par les projets ainsi qu'un sommaire de l'atteinte des priorités d'action du dernier plan communautaire.

#### 3.1. Investissements par secteurs d'activités de la SPLI

Les organismes dont les projets ont été financés par le programme SPLI ont présenté annuellement des rapports sur leurs résultats. Ceux-ci ont fait l'objet d'une compilation par secteurs d'activités, tels que définis par le programme. Le tableau qui suit détaille les investissements réalisés entre 2007 et 2011 pour l'ensemble des projets, dans chacun des quatre secteurs d'activités.

Pour la collectivité de Drummondville, une importante majorité des fonds disponibles ont été alloués à des services de prévention. Au second rang viennent les services de soutien.

On constate ainsi que les activités en lien avec la prévention de la rupture sociale, ou sa détérioration, ainsi que les mesures de soutien aux personnes ont été prioritaires sur le territoire. Peu de variation est notée entre les quatre années compilées.

**INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS DE LA SPLI**Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2011

DRUMMONDVILLE

Années financières	Secteurs d'activités	Montants de l'investissement	Pourcentage sur l'investissement annuel par secteur d'activités
2007-2008	Installations (immobilisations)	13 001 \$	4 %
	Services de prévention	262 545 \$	85 %
	Services de soutien	30 936 \$	10 %
	Amélioration des services communautaires	1 571 \$	1 %
	<b>Total annuel</b>	<b>308 053 \$</b>	<b>100 %</b>
2008-2009	Installations (immobilisations)	7 431 \$	2 %
	Services de prévention	316 410 \$	84 %
	Services de soutien	41 734 \$	11 %
	Amélioration des services communautaires	10 852 \$	3 %
	<b>Total annuel</b>	<b>376 427 \$</b>	<b>100 %</b>
2009-2010	Installations (immobilisations)	0 \$	0 %
	Services de prévention	320 048 \$	84 %
	Services de soutien	37 447 \$	10 %
	Amélioration des services communautaires	23 383 \$	6 %
	<b>Total annuel</b>	<b>380 878 \$</b>	<b>100 %</b>
2010-2011	Installations (immobilisations)	1 105 \$	0,3 %
	Services de prévention	319 876 \$	90 %
	Services de soutien	35 825 \$	10 %
	Amélioration des services communautaires	0 \$	0 %
	<b>Total annuel</b>	<b>356 806 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 422 164 \$</b>	

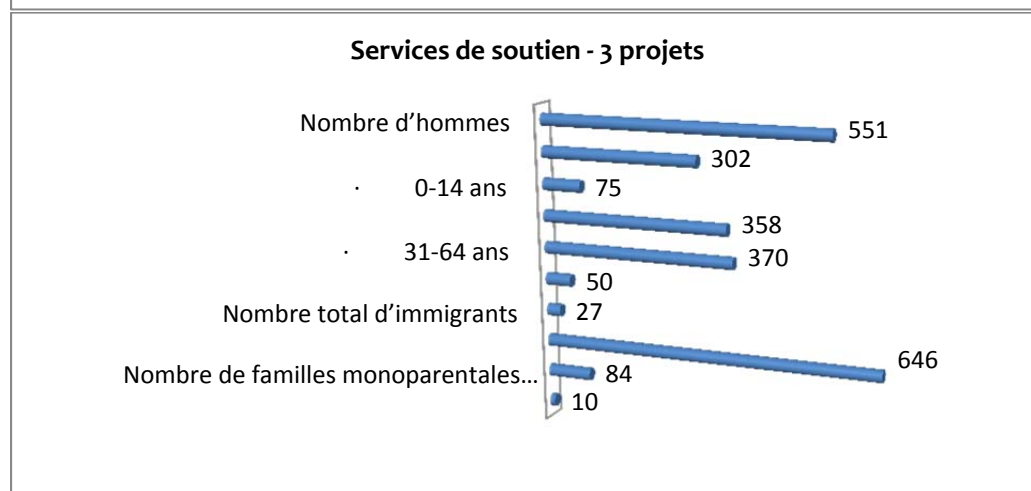
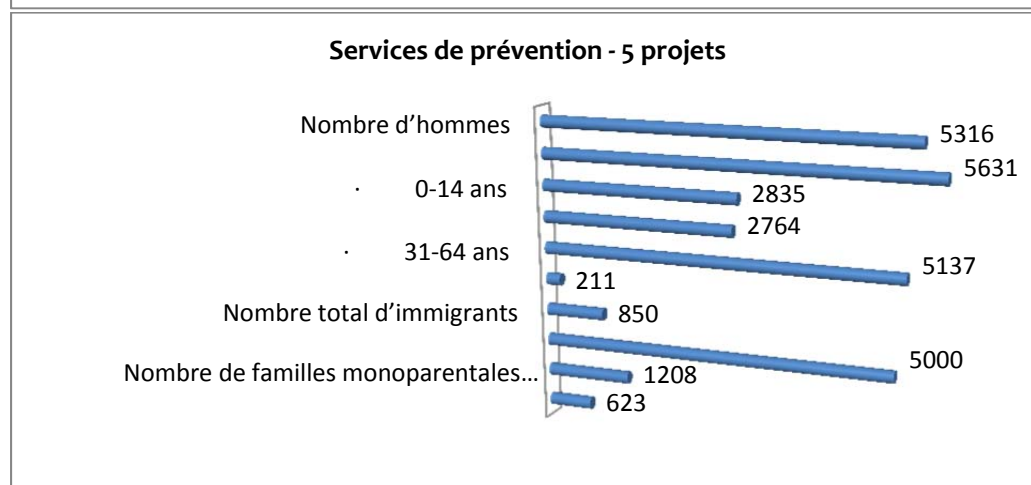
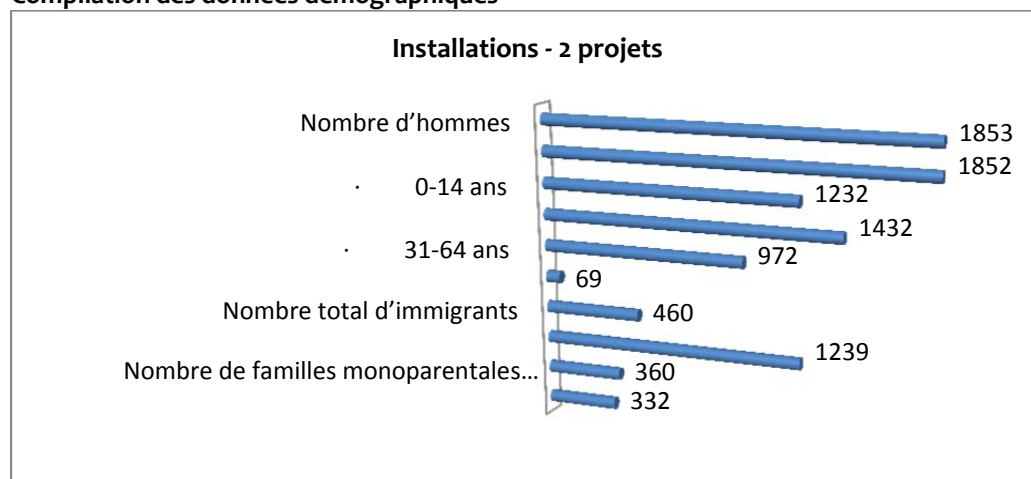
Source : Centre Service Canada Drummondville, juillet 2011

### 3.2. Données démographiques de la clientèle rejointe

Les organismes ont recueilli de l'information concernant certaines caractéristiques de la clientèle rejointe dans le cadre de leurs projets. Ces renseignements ont été compilés pour être présentés par secteurs d'activités pour l'ensemble des projets réalisés entre 2007 et 2011.

La méthode utilisée pour la cueillette de données ne permettant pas de distinguer les personnes différentes rejointes, il est possible qu'un même individu ait fait l'objet d'une comptabilisation plus d'une fois. Ainsi, le portrait présente les principales caractéristiques de la population ciblée, mais il nous informe surtout de l'intensité des interventions réalisées et de l'étendue des besoins sur le territoire.

## Compilation des données démographiques



Source : Compilation des statistiques et rapports de résultats de la SPLI transmis par les organismes 2007 à 2011.

On observe que le secteur *Services de prévention* se démarque considérablement des deux autres pour le nombre de personnes rejointes. Les données recueillies démontrent aussi une prédominance du nombre d'adultes sans enfant parmi la population rejointe, alors que les femmes semblent considérablement plus présentes qu'auparavant. Finalement, précisons qu'une présence plus importante des personnes de plus de 65 ans en situation d'itinérance est un phénomène nouveau sur le territoire.

### 3.3. Progrès réalisés dans l'atteinte des priorités

Le plan communautaire en itinérance de Drummondville proposait, en 2007, sept priorités d'action afin de prévenir et de réduire l'itinérance sur son territoire. Six de ces priorités étaient retenues dans le cadre de la mise en application du programme IPLI de 2007 à 2011, pour lesquelles des projets ont été réalisés.

Pour chacune de ces priorités, nous présenterons les progrès réalisés sur le territoire, les facteurs expliquant l'atteinte des résultats ainsi que certaines pratiques exemplaires que l'on peut en retenir.

<b>Priorité 1 – Assurer l'accessibilité des services aux personnes itinérantes et à risque d'itinérance 6 projets</b>
<b>Progrès réalisés</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accès pour un nombre important de personnes itinérantes ou en situation de pauvreté au magasin d'économies le SAC (Soutien Alimentaire du Comptoir).</li><li>• Une hausse significative des interventions et des accompagnements, ainsi que des références vers les organismes répondant aux besoins spécifiques des personnes itinérantes. Ce soutien supplémentaire a permis à un plus grand nombre d'individus de mener à terme des démarches, en évitant d'abandonner un cheminement amorcé et de voir sa situation se détériorer.</li><li>• La présence, dans plusieurs organismes, d'intervenants dont le mandat est de maintenir le lien avec les personnes dans leur milieu permettant ainsi d'identifier rapidement et de prévenir des situations de crise.</li><li>• La hausse du nombre de personnes rejointes par les organismes, par leurs mécanismes d'accueil sur place (à l'inverse du reaching out).</li><li>• L'augmentation du nombre de soutiens budgétaires offerts.</li><li>• Une plus grande capacité de prendre en considération la situation des personnes itinérantes vieillissantes (handicaps physiques, etc.), notamment par l'amélioration de certaines immobilisations (ouverture automatique de portes, aide au transport des plateaux, véhicule adapté).</li></ul>
<b>Facteurs expliquant les résultats atteints</b>
<p>L'ajout de ressources humaines a favorisé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'accueil des personnes dans les locaux de certains organismes.</li><li>• L'intervention dans le milieu de vie des personnes itinérantes.</li><li>• L'augmentation des accompagnements.</li></ul> <p>La création du projet Le SAC et l'adhésion préalable des marchands à ce projet ont permis de rendre le service accessible à la clientèle. L'adaptation de l'horaire des jours d'ouverture du magasin d'économies avec les entrées de revenus et de prestations diverses a augmenté l'accessibilité pour la clientèle.</p>
<b>Pratiques exemplaires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accompagnement et l'intervention auprès des personnes dans leur milieu de vie reposant sur la création de liens significatifs, font partie intégrante de toute stratégie visant l'amélioration de l'accès aux services pour les personnes itinérantes.</li><li>• Le magasin d'économies, pour la clientèle du Comptoir alimentaire Drummond, vise le développement de l'autonomie alimentaire des personnes. Les membres du SAC peuvent aussi être référés par un organisme reconnu, ils s'impliquent alors dans un processus de prise en charge. Le magasin d'économies est une transition vers l'autonomie en permettant l'achat à coût réduit de denrées et de produits de première nécessité. Le projet s'est mis en place en partenariat avec les marchands concernés du territoire.</li><li>• La présence d'agent de liaison au sein même des organismes communautaires.</li><li>• Les mécanismes de liaison et de concertation entre les organismes communautaires œuvrant en itinérance (références et accompagnements).</li></ul>

**Priorité 2 – Assurer une continuité dans les services en itinérance**  
**4 projets**

**Progrès réalisés**

- La hausse des accompagnements a eu pour effet de mettre en réseau les différents intervenants impliqués et de mieux coordonner certaines interventions.
- Un meilleur réseautage par une plus grande participation à différentes tables de concertation, comités de suivi, tables d'intervention, ainsi que des rencontres d'évaluation et d'orientation dans certains dossiers .

**Facteurs expliquant les résultats atteints**

- L'ajout de ressources humaines dans le cadre de SPLI a permis de remplir certains espaces vacants en matière de service, particulièrement en ce qui a trait au suivi des personnes dans leur milieu.

**Priorité 3 – Maintenir le développement de solution durable**  
**6 projets**

**Progrès réalisés**

L'intervention dans le milieu de vie des personnes itinérantes, rendue possible par l'ajout de ressources humaines a permis d'augmenter l'intensité des activités suivantes :

- L'appui dans la recherche de logement;
- Le maintien en logement grâce à la détection précoce des situations de risque.
- Le développement des liens avec les personnes itinérantes dans leur milieu de vie, ces liens étant souvent de moyenne ou de longue durée. Cette durée dans le temps permet une connaissance plus précise de la situation des personnes ainsi qu'une action mieux adaptée, donc plus susceptible de porter fruits.
- Le développement de formations s'adressant à la clientèle fréquentant les organismes, adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Une plus grande participation aux plateaux de travail.
- La hausse de la participation aux cuisines collectives.
- Le développement de l'autonomie alimentaire

L'ouverture de l'école de la rue la Rue'l (Refuge La Piaule) a permis à de jeunes adultes d'avancer vers l'obtention d'une diplomation et ainsi améliorer leur chance d'insertion socioprofessionnelle.

**Facteurs expliquant les résultats atteints**

La présence de personnes ressources assure un soutien aux individus en cheminement :

- dans la recherche de logement (favorise les discussions avec les propriétaires) .
- dans l'accès au logement.
- par l'encadrement dans les programmes d'insertion sociale et professionnelle et des plateaux de travail.
- par le soutien psychosocial à la Rue'l (permet d'augmenter le nombre de participants).

**Pratiques exemplaires**

- Le magasin d'économie le SAC
- Les cuisines collectives et la collaboration avec le programme «Être en projet».
- La mise en place d'une école de la rue dont le fonctionnement est adapté à la réalité des personnes qui la fréquentent, incluant l'accès à du soutien psychosocial.
- La création d'un service d'installations répondant aux besoins d'hygiène de base.
- Le développement de formations s'adressant aux personnes en situation d'itinérance, adaptées à leurs besoins spécifiques.

#### **Priorité 4 – Favoriser la stabilité résidentielle**

##### **3 projets**

#### **Progrès réalisés**

La présence de ressources humaines supplémentaires a permis de créer des liens durables avec les personnes itinérantes et d'augmenter l'intensité des interventions réalisées en terme de :

- Recherche de logement
- Maintien en logement
- Soutien posthébergement
- Accompagnement et références
- Orientations et références adaptées;
- Identification préventive des situations de crise

L'amélioration de l'autonomie des personnes itinérantes grâce à un soutien récurrent et de longue durée.

La stabilité résidentielle a également été favorisée par :

- L'obtention de dépannages financiers au besoin;
- Les suivis budgétaires;
- L'aide alimentaire directe, permettant d'économiser pour d'autres postes budgétaires, dont le loyer.

#### **Facteurs expliquant les résultats atteints**

- L'ajout de ressources humaines a eu pour effet d'aider plusieurs personnes à obtenir et à conserver un logement pour une durée significative.
- Le soutien économique.
- La vente à coût réduit de nourriture, produits d'hygiène et d'entretien pour répondre aux besoins de base.

#### **Pratiques exemplaires**

- Le magasin d'économies le SAC.
- La distribution de sacs santé (nourriture fraîche et non périssable et articles de base)

#### **Priorité 6 - Favoriser le développement des connaissances et de la concertation**

##### **3 projets**

#### **Progrès réalisés**

- La concertation continue avec les membres de l'ARC
- La participation à plusieurs tables de concertation favorisant la collaboration entre les différents partenaires.
- Le processus de réflexion sur les zones grises en matière de services aux personnes itinérantes à Drummondville.
- L'élaboration d'un plan stratégique sur cinq ans, incluant la création d'une Table itinérance élargie à l'automne 2011.

#### **Facteurs expliquant les résultats atteints**

- Personnel disponible pour assister aux diverses rencontres.
- Fonds disponibles pour engager une ressource contractuelle afin d'encadrer le processus de réflexion et d'assurer la rédaction d'un rapport.

## Priorité 7- Soutenir les activités de prévention et de sensibilisation 4 projets

### Progrès réalisés

- Réalisation collective et concertée de la *Nuit des sans-abri*;
- Présentation grand public visant à démystifier l'itinérance;
- Animation d'ateliers de sensibilisation auprès de personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

### Facteurs expliquant les résultats atteints

- Fonds disponibles.
- Ressources humaines supplémentaires.

Les projets soumis et financés dans le cadre du programme SPLI 2007-2011 ont permis de rejoindre chacune des priorités du plan d'action. Ils ont fait en sorte d'améliorer les conditions de vie des personnes touchées et de rejoindre un plus grand nombre d'individus, en assurant une augmentation dans l'intensité des services disponibles sur le territoire.

Des efforts ont également été consentis à mettre de l'avant des solutions misant sur le développement du lien social durable et sur l'autonomie des personnes. Concernant la stabilité résidentielle, on constate une atteinte partielle de cet objectif stratégique. En effet, des mesures visant le maintien en logement ont été mises de l'avant notamment par le soutien posthébergement et le soutien communautaire en logement. Toutefois, l'accès à un logement abordable demeure un objectif à atteindre.

Finalement, l'objectif de la concertation et de la prévention est demeuré au cœur des préoccupations de la mise en œuvre du dernier plan. Les démarches réalisées par les organismes ont permis une sensibilisation importante auprès des partenaires et du public en général. Une plus grande concertation des différents réseaux demeure un enjeu important.

L'action combinée de chacun des partenaires au plan communautaire a certes permis de maintenir en place des services essentiels à une population vulnérable. Elle a aussi fait en sorte de s'assurer d'un dialogue entre les organisations du territoire impliquées dans la lutte à l'itinérance. En favorisant un partenariat entre les ressources et les réseaux, la collectivité chemine vers une concertation encore plus grande.

Malgré la croissance observée du phénomène de l'itinérance, les organismes s'outillent pour répondre efficacement aux nouvelles réalités émergentes et aux besoins de la population visée. Le plan communautaire en itinérance a été, à ce titre, un outil mobilisateur de concertation et de partenariat. Au-delà des services déployés que les investissements de la SPLI permettent d'améliorer, le plan communautaire mobilise les acteurs autour de mêmes objectifs.

## 4. Processus communautaires

### 4.1. Description de la Table de concertation

Au cours des dix dernières années, la concertation sur le territoire en matière d'itinérance a connu des transformations importantes. D'abord initiée par une coalition d'organisations du milieu dont l'objectif était de répondre aux urgences psychosociales des personnes en difficulté sur le territoire de la MRC de Drummond, cette structure de concertation a soutenu la réalisation des deux premiers plans communautaires en itinérance.

Depuis 2005, les organismes communautaires plus spécifiquement dédiés à la rupture sociale sur le territoire se sont regroupés pour former l'ARC. En partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux et le Centre

Service Canada Drummondville, cette association soutient le mandat de concertation en matière d'itinérance sur le territoire de Drummondville.

Ainsi, la Table de concertation en itinérance de Drummondville est actuellement composée des organisations suivantes :

- Carrefour d'entraide Drummond inc.
- Comptoir alimentaire Drummond inc.
- Ensoleilvent
- La Table populaire
- Le refuge La Piaule du Centre du Québec inc.
- Maison Habit-Action de Drummondville inc.
- Centre Service Canada Drummondville
- Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Depuis deux ans cependant, des travaux sont en cours afin d'élargir la concertation sur le territoire, en sollicitant l'implication d'autres partenaires en provenance de différents réseaux. Ces travaux devraient mener à la création d'une table de concertation élargie à l'automne 2011, notamment avec l'implication du CSSS Drummond et de la Corporation de développement communautaire (CDC) Drummond.

Au moment où cette table de concertation élargie sera en place et active, la structure actuelle pourra reprendre son rôle initial, soit celui de comité de gestion SPLI. Il aura pour mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme SPLI et des projets qui en découlent. Le comité de gestion se réunit trois à quatre fois par année. Au besoin, les rencontres peuvent être plus fréquentes.

En complémentarité à la structure de concertation, un comité ad hoc est également déployé afin de permettre la mise en œuvre du programme SPLI, soit le comité d'analyse de projets. Ce comité est composé de représentants des organisations suivantes :

- Un organisme communautaire promoteur de projets
- Un organisme communautaire n'ayant pas de projet dans le cadre de la SPLI
- CSSS Drummond
- Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

#### **4.2. Moyens d'action, capacités et viabilité à long terme**

La lutte contre l'itinérance à Drummondville, comme ailleurs au Québec, s'est souvent traduite par l'implication d'organismes communautaires auprès d'une clientèle marginalisée et exclue de plusieurs services. Par leurs actions, les organismes et établissements de Drummondville mènent une lutte à l'exclusion sociale, à la pauvreté et à l'itinérance. Parmi ceux contribuant plus spécifiquement au soutien de ces personnes fragiles et vulnérables, mentionnons les membres de l'ARC qui ont également participé à l'élaboration du plan communautaire.

Pour les organisations dont les services sont plus concrètement dédiés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, le tableau qui suit présente leur mission ainsi que la clientèle qu'ils rejoignent.

Mission et personnes rejointes par les organismes		
Organisme	Mission	Personnes rejointes
<b>Maison Habit-Action de Drummondville</b>	Ressource d'hébergement et d'accompagnement communautaire visant l'insertion sociale et économique. Fondé en 1985, l'organisme compte neuf lits d'hébergement mixte, il offre aussi des activités d'accompagnement et de soutien posthébergement.	Jeunes adultes de 17 à 30 ans, en difficulté et sans-abri.
<b>Comptoir alimentaire Drummond</b>	Centre d'aide alimentaire de dernier recours à but non lucratif. En fonction depuis 1991, l'organisme distribue des dépannages alimentaires sous forme de sacs d'épicerie et opère un magasin d'économies.	Personnes et familles de la MRC de Drummond en précarité financière.
<b>Ensoleilvent</b>	Ressource d'hébergement et de soutien communautaire pour des personnes en situation d'urgence, d'itinérance ou de crise psychosociale. Fondé en 1984, l'organisme offre un refuge de neuf lits et une maison père-enfants de neuf lits.	Hommes, femmes et familles se retrouvant sans logement.
<b>La Tablée populaire</b>	Milieu de vie pour les personnes exclues et démunies. L'organisme offre depuis 1989 des services d'accueil et de référence, des repas à prix modique, des activités d'éducation populaire, l'accès à un bloc sanitaire et de l'intervention dans les milieux.	Hommes, femmes et familles démunies et isolés.
<b>Le refuge La Piaule du Centre du Québec</b>	Organisme de travail de rue créé en 1984. Il intervient sur l'ensemble des réalités jeunesse par le travail de rue, le travail de milieu et des activités d'insertion et d'éducation.	Jeunes âgés de 14 à 30 ans, en rupture avec les réseaux d'appui traditionnels.
<b>Carrefour d'entraide Drummond</b>	Organisme offrant des services d'accueil et de référence, de consultation budgétaire, de médiation et de concertation, de dépannage « vital » et d'urgence ainsi que des cuisines collectives. Présent depuis 1977, il intervient dans une approche de responsabilisation des individus vivant des problèmes économiques.	Personnes à faible revenu en situation de désorganisation.
<b>Centre de santé et des services sociaux Drummond</b>	Établissement dont la mission est d'améliorer et de maintenir la santé et le bien-être de la personne et de la population de son territoire. Il propose une vaste gamme de services de santé et de services sociaux de première et de deuxième ligne, axés sur les besoins et les caractéristiques de sa clientèle. Il assure notamment des services d'accueil et d'orientation, d'intervention en situation de crise et des services en santé mentale auprès des personnes présentant des troubles modérés et transitoires.	Population de la MRC de Drummond

Les services disponibles pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sont de différentes natures sur le territoire de Drummondville, notamment :

- Aide, écoute, soutien et références à d'autres ressources
- Hébergement d'urgence ou dépannage
- Hébergement de courte et moyenne durée
- Hébergement père-enfants
- Soutien posthébergement
- Travail de rue
- Travail de milieu
- Logement abordable

- Logement de transition
- Soutien communautaire en logement
- Accompagnement et soutien communautaire
- Dépannage et aide alimentaire
- Magasin d'économies
- Aide matérielle et vestimentaire
- Aide à l'ameublement
- Soutien en insertion à l'emploi et retour aux études
- Milieu de vie, activités occupationnelles et de réinsertion sociale ou professionnelle
- Repas à prix modique
- Aide financière et budgétaire
- Accès à des installations répondant aux besoins d'hygiène de base
- Défense de droits
- Éducation populaire
- Cuisines collectives
- Plateaux de travail

Une diversité importante de services est accessible pour la clientèle ciblée, sur le territoire de Drummondville. Cependant, on constate fréquemment une réticence pour les personnes exclues et marginalisées à utiliser les services du réseau et parfois du milieu communautaire. En effet, les organisations rencontrent des difficultés importantes à rejoindre la clientèle et à offrir une réponse adaptée à leurs besoins.

Les récents travaux de réflexion des membres de l'ARC soulignent l'importance d'un meilleur arrimage entre les réseaux (emploi, santé, justice, éducation, etc.) et les organismes communautaires, ainsi qu'une concertation plus élargie sur le territoire. En ce sens, ils rejoignent les préoccupations du gouvernement du Québec dans le cadre de son plan d'action interministériel en itinérance.

C'est auprès d'organismes communautaires existants et bien ancrés dans la communauté que le programme SPLI a été déployé. Depuis 2001, c'est principalement à des services essentiels et à des ressources humaines que les investissements ont été dirigés. La contribution financière du programme SPLI a permis d'améliorer la réponse aux besoins de base de cette clientèle.

Les organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance sont également soutenus financièrement par d'autres partenaires, permettant le maintien de leurs activités. Ainsi, la viabilité des organisations est devenue une responsabilité partagée. C'est donc dans l'apport collectif et continu de chacun des acteurs que le maintien des services développés pourra être assuré.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme SPLI 2011-2014, les projets soumis devront inclure un plan de viabilité. Dans l'éventualité où les activités ainsi recommandées requerraient une récurrence au-delà de ce que permet le programme, ces plans de viabilité prévoient des moyens pour assurer la pérennité des activités ou alors, des mesures d'atténuation des impacts pour la clientèle ciblée.

### 4.3. Liens du plan avec les stratégies, programmes et plans connexes

L'élaboration du plan communautaire en itinérance 2011 s'inscrit d'abord dans la continuité du dernier plan d'action territorial, présenté en 2007. Les objectifs et priorités du Plan sont étroitement liés aux principes directeurs et aux priorités du *Plan d'action interministériel en itinérance 2011-2013* du gouvernement du Québec, notamment concernant les priorités suivantes :

- Renforcer la prévention de l'itinérance
- Favoriser la stabilité résidentielle
- Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes
- Favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens

En octobre 2006, un premier forum sur l'itinérance avait réuni plusieurs partenaires touchés par la lutte à l'itinérance et permit d'entreprendre un processus de réflexion plus large sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville. En 2009 et 2010, les membres de l'ARC ont donné suite à cette démarche en peaufinant la réflexion amorcée pour la traduire en une planification stratégique, qui se veut un moyen de mobilisation auprès des acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance. Ces travaux sont étroitement liés à l'élaboration et la mise en œuvre du présent plan. Ainsi, les constats, besoins et pistes de solutions présentés correspondent en plusieurs points aux orientations préconisées par la *Planification stratégique 2010-2015, pour un plan d'action mobilisant*<sup>2</sup> du regroupement.

Il faut également préciser que les organismes communautaires impliqués dans la lutte à l'itinérance sur le territoire collaborent individuellement à d'autres concertations (sécurité alimentaire, toxicomanie, réalités jeunesse, etc.). Les priorités d'intervention mises de l'avant dans le plan communautaire prennent aussi en compte les orientations et les stratégies déployées par ces différentes tables partenariales.

Précisons aussi que le plan communautaire est harmonisé avec les orientations du *Plan d'action gouvernementale pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dont le contenu est détaillé à l'annexe 3 :

- Renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux
- Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes
- Soutenir le revenu des personnes défavorisées
- Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu

---

## 5. Profil actuel de la collectivité

### 5.1. Territoire et population visée par le plan communautaire

Le territoire géographique visé par le programme SPLI est la ville de Drummondville, situé à 80 km à l'est de Bécancour, au Centre-du-Québec et à 80 km à l'ouest de Sherbrooke, en Estrie. Comptant une population de 71 117 habitants<sup>3</sup>, elle représente ainsi la ville la plus peuplée du Centre-du-Québec.

Alors que Drummondville connaît, depuis quelques années, une croissance économique remarquable due, entre autres, à son pôle industriel majeur, la ville fait face à un manque de main-d'œuvre spécialisée. Cette réalité se traduit dans la communauté par une précarité et une vulnérabilité croissantes. D'ailleurs, le recensement de 2006 dévoilait un taux de chômage de 7,4 % chez les personnes de 15 ans et plus, ce qui correspond toutefois à une diminution par rapport au recensement de 2001 qui lui, se situait à 8,6 %.

#### 5.1.1. Données démographiques de la population de Drummondville

- Un vieillissement de la population significatif (15 % de la population est âgée de 65 ans et plus)<sup>4</sup> ;
- Un taux de chômage de 7,4 %<sup>5</sup> chez les personnes de 15 ans et plus ;
- 17,0 % des personnes vivant sous le seuil de faible revenu (pour l'année de recensement 2006)<sup>6</sup> ;

---

<sup>2</sup> L'ARC, Accueil, accompagnement et références communautaires en prévention de l'itinérance. *Planification stratégique 2010-2015, Pour un plan d'action mobilisant*. 1er avril 2010.

<sup>3</sup> Donnée tirée du site Internet du MAMROT : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/49058/>, juillet 2011.

<sup>4</sup> Statistiques Canada, données de recensement 2006

<sup>5</sup> Statistiques Canada, données de recensement 2006

<sup>6</sup> Statistiques Canada, données de recensement 2006

### 5.1.2. Rapport régional important en guise de référence

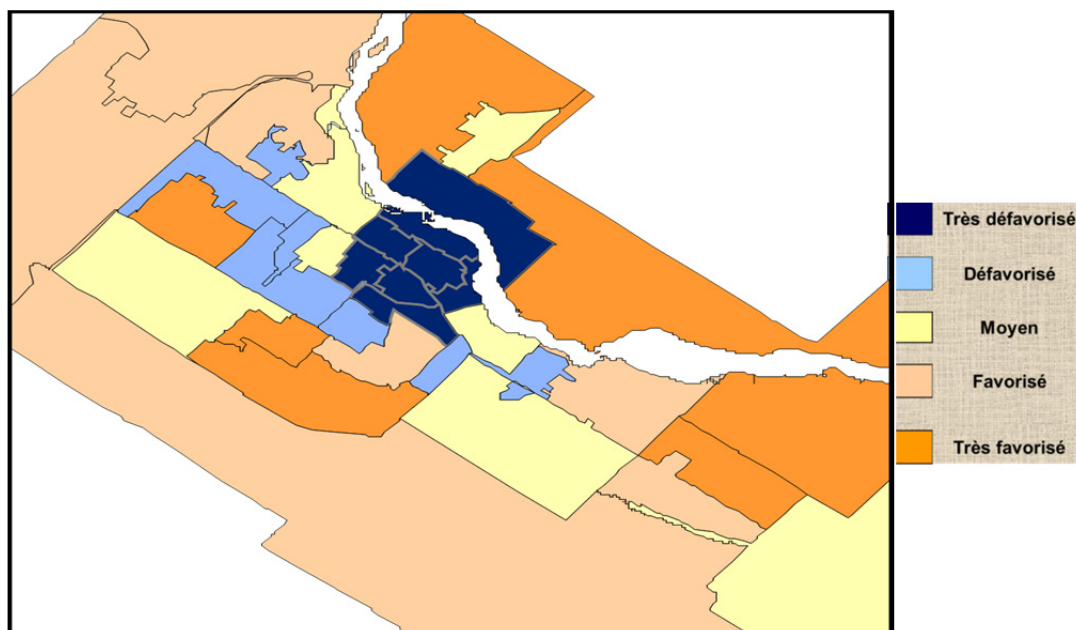
Dans les sections suivantes, nous ferons référence au document *Les inégalités de santé et de bien-être en Mauricie et au Centre-du-Québec : Une analyse écologique (phase III)* de Réal Boisvert et all. Œuvrant au sein de la direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec, monsieur Boisvert est l'auteur de plusieurs ouvrages portant sur les liens entre les grands facteurs socio-économiques et la santé, et ce, à l'échelle des communautés humaines. Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans les grandes orientations du Programme national de santé publique et du Plan d'action ministériel de développement durable dont l'un des objectifs consiste à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales.

Parmi les constats des travaux de monsieur Boisvert, nous retenons entre autres, que les gens habitant les communautés des centres-villes ou des premiers quartiers de plusieurs villes de la Mauricie et du Centre-du-Québec<sup>7</sup> sont les plus défavorisés de la région au plan socio-économique. C'est donc « dans ces communautés que, en comparaison, les revenus sont les plus bas, l'emploi le plus rare, la scolarité la plus faible, les pourcentages de familles monoparentales, de personnes qui vivent seules ou qui sont séparées, veuves ou divorcées, sont les plus élevés ». Drummondville faisant partie de ces huit villes, nous ne pouvions ignorer ce rapport, confirmant que cette problématique, identifiée en 1996, va en s'accroissant.

### 5.1.3. Indice de défavorisation

Expliqué dans ce rapport, l'indice de défavorisation « sert à mesurer l'état de développement socio-économique des communautés locales. Il a été construit au moyen des six indicateurs habituels, soit : la proportion des gens sans diplôme d'études secondaires (population faiblement scolarisée), le revenu personnel moyen, le rapport emploi/population, la proportion des gens séparés, divorcés ou veufs, la proportion des familles monoparentales et la proportion des personnes vivant seules ». Tirée de ce même rapport, la carte suivante donne un aperçu de l'indice de défavorisation à Drummondville pour l'année de recensement 2006.

Les communautés de la Ville de Drummondville selon l'indice de défavorisation



<sup>7</sup> Ces villes étant : La Tuque, Shawinigan, Louiseville, Trois-Rivières, Nicolet, Victoriaville, Plessisville et Drummondville.

Le tableau suivant donne, quant à lui, les détails de six indicateurs selon cet indice de défavorisation.

#### Quelques indicateurs selon l'indice de défavorisation pour Drummondville

	Très favorisé	Favorisé	Moyen	Défavorisé	Très défavorisé	Total
		29 645			23 935	
Population	15 160	14 485	13 810	12 135	11 800	67 390
Faible scolarité	19,6 %	23,3 %	27,4 %	30,6 %	39,3 %	27,8 %
Personnes vivants seules	5,2 %	10,2 %	14,5 %	19,9 %	32,8 %	15,4 %
Taux d'emploi	75,0 %	67,3 %	60,1 %	49,9 %	42,3 %	59,6 %
Revenu moyen	37 632 \$	30 535 \$	27 400 \$	24 845 \$	21 703 \$	28 666 \$
Ménages locataires	9,5 %	34,2 %	35,7 %	64,1 %	77,5 %	45,2 %

Pour chacun des indicateurs caractérisant la population, on observe une prépondérance plus marquée des problématiques parmi la communauté défavorisée et très défavorisée. Sans prétendre expliquer les causes des écarts observés, il faut reconnaître la pertinence d'orienter nos interventions dans certains secteurs de la ville de Drummondville plutôt que d'autres.

#### 5.1.4. Quelques faits saillants

Bien que les données soient sectorisées, un des faits les plus marquants s'avère la différence entre le nombre des personnes défavorisées et celui des personnes favorisées. En effet, en combinant les personnes faisant partie de la population « favorisé » à celle « très favorisé » on obtient 29 645 personnes. En regroupant les deux autres extrêmes, soit « très défavorisé » à « défavorisé », le total donne 23 935. On peut donc déduire que cette différence n'est pas tellement grande (5 710 personnes) et reflète les impacts de l'essor économique observé.

Un autre fait marquant se retrouve à l'indicateur du revenu moyen. Entre le revenu moyen de la population la plus favorisée (« très favorisé ») et celui de la population la moins favorisée (« très défavorisé »), l'écart n'est pas si élevé. En effet, un peu plus de 15 000 \$ les séparent et le total de ce revenu moyen ne franchit pas la barre du 30 000 \$ par année.

Quant à l'écart le plus grand entre la population étant « très favorisée » de celle vivant une situation « très défavorisée », il se situe à l'indicateur des ménages locataires. La proportion de locataires chez les personnes « très favorisée » est faible (9,5 %) comparativement à la proportion de locataires chez les personnes « très défavorisées » (77,5 %).

Le phénomène de l'itinérance n'est plus spécifique aux grands centres urbains, mais s'observe aussi dans les milieux urbains en région. Plusieurs facteurs se combinent et influent sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville : l'appauvrissement marqué de certaines populations, la spécialisation des emplois, l'augmentation de la détresse sociale et économique, la rareté des logements à prix abordables, l'exclusion vécue parmi les individus les plus démunis, l'accès aux drogues dures et les répercussions de la désinstitutionnalisation.

Malgré que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance soit très complexe à réaliser, nous sommes en mesure d'identifier les personnes qui sont touchées par ce phénomène sur le territoire de Drummondville. Alors qu'historiquement on observait une clientèle adulte masculine en situation d'itinérance, aujourd'hui nous constatons qu'il y a davantage de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de familles. Ces individus se retrouvent principalement en situation d'itinérance cachée, en refuge d'urgence ou en situation de risque d'itinérance. Une partie de la clientèle rejointe se retrouve aussi à vivre dans la rue.

## **5.2. Évolution des caractéristiques et besoins des populations touchées au regard du continuum de mesures de soutien**

La mise en œuvre du dernier plan communautaire en itinérance a permis à six organismes communautaires de bonifier le soutien offert aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. L'expérience vécue par les groupes, les réflexions partagées dans le cadre de la Table de concertation itinérance et, plus spécifiquement, les travaux menés par l'ARC au cours des deux dernières années, permettent d'identifier quelques caractéristiques de la population itinérante locale et conséquemment, de tracer un portrait général des besoins auxquels il faut offrir une réponse. Plusieurs des renseignements présentés ici sont issus de la planification stratégique élaborée par l'ARC au cours des deux dernières années.<sup>8</sup>

### **5.2.1. Caractéristiques**

Les caractéristiques identifiées ne tracent pas un profil exhaustif de la situation de la population itinérante de Drummondville. Elles attirent seulement l'attention sur des problématiques particulièrement criantes.

#### **5.2.1.1. Sécurité alimentaire**

En plus des aspects de pauvreté plus ou moins extrême et d'isolement social inhérents à la réalité des personnes itinérantes, la question de la sécurité alimentaire devient un enjeu d'une importance croissante. Elle rejoint en fait un pan de plus en plus large de la population à faible revenu, qui peine toujours plus à répondre à ses besoins de base et risque, à terme, de basculer dans l'itinérance. Le recours accru aux dépannages alimentaires et autres mesures de soutien observé par le Comptoir alimentaire et le Carrefour d'entraide est là pour en témoigner.

#### **5.2.1.2. Réalité des personnes présentant des problématiques multiples**

On constate un accroissement du nombre de personnes présentant des problématiques multiples chez la clientèle plus âgée, comme chez les plus jeunes. Ces personnes éprouvent des difficultés importantes à intégrer des groupes de soutien ou d'entraide, ou s'en trouvent exclues en raison de leurs comportements. Les difficultés liées à l'encadrement de ces personnes ont pour effet immédiat de limiter leur accès à la plupart des services dont elles peuvent avoir besoin. Services qu'elles n'utilisent pas, ou seulement avec énormément de réticences. À la combinaison courante de troubles mentaux et de problèmes de toxicomanie s'ajoute, dans la population itinérante vieillissante, l'émergence de problèmes de santé physique importants réclamant des soins. La situation de cette population représente des défis d'intervention qui dépassent souvent les limites des groupes communautaires appelés à les soutenir.

---

<sup>8</sup> L'ARC, *Planification stratégique 2010-2015 pour un plan d'action mobilisant*, 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **5.2.1.3. Situation des jeunes sans-abri**

La situation de ces jeunes a aussi évolué, particulièrement quant aux modes de consommation de drogues. La prédominance de la consommation d'amphétamines bon marché associée à la consommation d'alcool, de cannabis et trop souvent de neuroleptiques a des effets majeurs sur l'état de santé physique et mental des jeunes consommateurs. Les psychoses toxiques semblent d'ailleurs de plus en plus fréquentes. Par le fait même, l'intervention auprès de ces jeunes devient particulièrement complexe, même en utilisant une approche de réduction des méfaits.

De plus, bon nombre de ces jeunes en grande difficulté sont également parents. Or, leur rôle parental devient en soi un facteur d'isolement supplémentaire, sans compter la pression que ces responsabilités imposent à de jeunes adultes généralement en mal de modèle parental sain.

## **5.2.2. Besoins auxquels il faut répondre**

### **5.2.2.1. Accompagnement**

Les interventions de suivi, d'accompagnement, d'insertion sociale et de soutien communautaire doivent demeurer au centre de la stratégie déployée auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Elles favorisent, entre autres, l'accès aux services et la prévention des situations de crise.

### **5.2.2.2. Logement**

La rareté des logements salubres et abordables sur le territoire est une embûche importante pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Une réflexion devra se faire concernant le développement de logements adéquats et abordables, sans omettre d'intégrer à cette réflexion la question du soutien communautaire.

### **5.2.2.3. Insertion socioprofessionnelle**

Il existe de nombreux programmes d'insertion au travail qui vont de la préemployabilité à l'insertion à l'emploi. Malheureusement, ceux-ci sont souvent trop courts (3 à 12 mois), trop rigides et trop peu nombreux. La possibilité d'expérimenter en milieu de travail n'en demeure pas moins un atout important dans la démarche de reconstruction personnelle d'une personne ayant vécu plus ou moins longtemps en marge des principaux espaces de la vie sociale. Pour les personnes en rupture sociale qui amorcent un cheminement vers l'insertion à l'emploi, l'accès et l'adaptation des programmes disponibles deviennent des enjeux quant au succès de leur démarche.

### **5.2.2.4. Aide matérielle**

On retrouve peu de ressources permettant aux individus d'avoir accès à du mobilier et des articles de vie quotidienne à moindre coût sur le territoire. Les articles usagés sont peu accessibles pour la clientèle et les organismes ne peuvent assurer une disponibilité constante pour les personnes se préparant à l'autonomie résidentielle.

La concertation des ressources impliquées auprès des personnes en situation d'itinérance a maintes fois été soulevée comme étant un enjeu majeur pour assurer une réponse adaptée aux besoins de la clientèle ciblée. Sur le territoire de Drummondville, cette réalité est également présente. Malgré une concertation importante entre les organismes communautaires membres de l'ARC, qui ont entre eux des processus de référence efficaces, il demeure que les arrimages entre le milieu communautaire et les différents réseaux publics sont à bonifier.

### 5.3. Besoins de la communauté en matière de connaissances

La collectivité démontre un intérêt à s'impliquer dans un processus qui permettrait l'amélioration des connaissances en lien avec la clientèle rejointe. Considérant les investissements qui seraient nécessaires pour réaliser localement une telle démarche, aucune action en ce sens n'est en cours. Toutefois, dans l'éventualité où elles seraient déployées régionalement ou sur le plan provincial, les organisations du territoire souhaitent y contribuer. Parmi les éléments à documenter, précisons les suivants :

- L'identification des parcours des personnes ne trouvant pas à se loger et ayant un long historique en matière d'itinérance
- L'exploration de la situation des personnes en attente de revenus, sans chèque ou à très faible revenu
- Une étude d'impact sur les résultats obtenus à long terme auprès des personnes qui fréquentent les organismes en itinérance

### 5.4. Enjeux principaux

La réalité des personnes en situation d'itinérance a quelque peu changé au cours des quatre dernières années. Comme décrites précédemment, les problématiques observées chez les jeunes ont évolué, alors que la clientèle plus âgée se démarque de plus en plus par la présence de troubles concomitants et d'isolement.

Les organismes communautaires ont également vu apparaître progressivement auprès de leur clientèle, des familles et des couples en grande précarité financière. Cette fragilité, qui les mène trop souvent vers l'endettement, contribue à la détérioration de leurs conditions de vie et les rend très vulnérables et à risque de rupture sociale.

Les organisations se voient donc dans l'obligation d'adapter leurs approches et leurs interventions pour répondre à des besoins qui se complexifient. Cette pression vient ajouter un poids supplémentaire à des organismes communautaires dont la réalité financière est, aussi, souvent précaire.

Les défis sont nombreux et variés. En lien avec les caractéristiques changeantes observées et les besoins identifiés en terme de services, la collectivité a identifié neuf enjeux principaux contribuant à déterminer le choix des priorités du plan.

#### 1. La concertation des ressources impliquées dans la lutte contre l'itinérance

Une concertation existe depuis plusieurs années entre les organismes communautaires impliqués de près dans la lutte contre l'itinérance. Cette concertation doit s'élargir et impliquer les partenaires de tous les réseaux, qu'ils soient en lien direct avec le phénomène de l'itinérance ou qu'ils répondent à une des problématiques associées à la rupture sociale.

#### 2. Des besoins importants en soutien et en accompagnement des personnes en difficulté

Les personnes en rupture sociale se retrouvent dans des situations de vulnérabilité importante et d'impasses. Elles ont recours aux services disponibles avec réticence et peuvent abandonner rapidement devant les embûches. Elles ont grandement besoin de soutien et d'accompagnement pour mener à terme des démarches complexes et développer leur autonomie dans un environnement social où la performance prédomine.

#### 3. La fragilité et les limites du financement des ressources impliquées dans la lutte contre l'itinérance

Les organismes communautaires impliqués dans la lutte à l'itinérance existent depuis plusieurs années et sont bien ancrés dans la communauté. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent déployer des moyens

considérables pour assurer le financement nécessaire à la réalisation de leur mission. Cette réalité fragilise parfois les groupes et contribue à diluer les actions à mettre en œuvre.

#### **4. L'accès aux ressources de première nécessité**

Que l'on parle des délais d'attente pour l'obtention d'un soutien financier, d'un revenu de dernier recours insuffisant ou de l'accès limité à de l'ameublement et des biens de première nécessité, la collectivité ne parvient pas toujours à répondre rapidement ou efficacement aux besoins manifestés. Cette difficulté contribue à la détérioration des conditions de vie des individus et peut augmenter leur niveau d'endettement.

#### **5. L'accès des personnes en rupture sociale aux services de santé, de soins et d'employabilité**

Les délais d'attente, les arrimages entre les services (santé mentale, toxicomanie) ou les programmes ainsi que les modalités pour maintenir le suivi auprès de la clientèle rendent difficile l'accès à certains services. La disponibilité des ressources est aussi un facteur contribuant à rendre ardu l'accès aux services pour une clientèle déjà très fragilisée.

#### **6. L'adaptation des services aux besoins des personnes à rejoindre**

Comme un peu partout au Québec, les approches les plus efficaces pour rejoindre les personnes en rupture sociale sur le territoire sont celles qui permettent de réaliser les interventions dans les milieux qu'ils fréquentent.

Les approches de type « out reach », travail de rue et travail de milieu sont souvent les plus efficaces pour créer un lien avec l'individu. Ce constat implique qu'il faut revoir nos modes traditionnels d'intervention et adapter nos services aux besoins des personnes qu'on vise à rejoindre. Ce constat s'applique aussi aux modalités d'accès des différents programmes visant l'insertion sociale et à l'emploi.

#### **7. L'accès à un lieu d'accueil où les personnes peuvent créer des liens, être accompagnées et s'engager dans une démarche vers l'autonomie**

Les personnes en situation de rupture sociale qui sont rejointes ont besoin d'un lieu d'accueil et de rassemblement. Un endroit à partir duquel se créent des liens de confiance, des accompagnements durables peuvent se développer ainsi qu'une démarche vers l'autonomie.

Traditionnellement, on retrouvait ce type de lieu dans plusieurs organismes communautaires. Or, les changements dans les approches et la pression vécue par l'urgence de répondre à ce qui ne peut attendre ont fait en sorte que plusieurs ressources se sont éloignées du mandat d'accueil et d'affiliation qui les définit.

On constate aujourd'hui que cet aspect des activités des organismes doit reprendre une place plus importante puisqu'il contribue à mettre fin au processus de rupture sociale de plusieurs façons.

## 8. Le partage de l'espace public entre les différents groupes de citoyens

L'utilisation de certains espaces publics par les personnes en situation d'errance engendre occasionnellement des difficultés de cohabitation. Les tensions vécues se traduisent parfois par une pression importante auprès des autorités municipales et policières afin qu'elles interviennent pour éviter les rassemblements. Les personnes interpellées, pour qui l'espace public est aussi un milieu de vie, reçoivent des ordres d'expulsion ou des contraventions. Or, faute de pouvoir payer les frais imposés, ils font face à de nouvelles impasses pouvant les mener à la judiciarisation.

## 9. La disponibilité de logements salubres et abordables, avec soutien communautaire.

Pour une grande partie de la clientèle rejointe par les organismes membres de l'ARC, l'accompagnement dans la recherche d'un logement est nécessaire. Les loyers disponibles sont souvent déficitaires en terme de salubrité ou trop onéreux pour la clientèle en difficultés. En plus d'un accès problématique, le maintien en logement demandera aussi un soutien communautaire régulier, ce qui est peu disponible à ce jour sur le territoire.

---

## 6. Orientations du plan communautaire 2011-2014

### 6.1. Objectifs stratégiques

Le Plan communautaire prend en considération les objectifs, les orientations et les priorités du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), tel que convenu dans l'Entente Canada-Québec. Les annexes 1 et 2 du plan en présentent le détail, mais rappelons ici les principales lignes directrices.

#### Les secteurs d'activités prioritaires admissibles

À l'échelle locale, une communauté peut orienter l'investissement du Canada vers les secteurs d'activités prioritaires du continuum de mesures de soutien, selon les besoins qu'elle détermine, ayant pris en considération les objectifs et priorités de la SPLI. Ainsi, les secteurs d'activités prioritaires admissibles, détaillés à l'annexe 1, sont les suivants :

- Dépenses en immobilisation en lien avec un refuge d'urgence; des logements de transitions; des logements supervisés et des installations non résidentielles où sont offerts des services à la clientèle
- Services à la clientèle (ex. : hébergement, alimentation; soutien avec gestion de cas, transition en vue d'une intégration à l'emploi)
- Coordination communautaire, établissement de partenariats et gestion de données (ex. : appui aux tables de concertation, évaluation des besoins, recherche, mise en commun de données, développement de réseaux)

#### Les objectifs généraux de la SPLI

Le gouvernement du Canada entend contribuer par la SPLI, et de concert avec le gouvernement du Québec et ses partenaires, à l'atteinte des objectifs qui suivent :

- Une stabilité résidentielle pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir
- Une stabilité économique pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir
- Une amélioration continue des réponses à l'itinérance

De son côté, le Québec poursuit l'objectif général d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être. Les priorités d'intervention du Québec sont les suivantes :

- Renforcer la prévention
- Favoriser la stabilité résidentielle
- Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes
- Favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens
- Accroître la recherche

Les objectifs et priorités du gouvernement du Québec en matière d'itinérance ont contribué à alimenter le contenu du plan communautaire en itinérance de Drummondville. Les objectifs visés par le plan, ainsi que les priorités d'intervention qui en découlent sont définis en concordance avec les principes directeurs suivants :

- Le pouvoir d'agir (empowerment)
- Une responsabilité collective
- Un travail de collaboration
- Des solutions durables
- La personne comme principal acteur de son cheminement

En continuité avec les plans communautaires précédents, la collectivité a retenu les objectifs suivants pour orienter les priorités d'intervention sur son territoire :

### **1. Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et à risque d'itinérance**

Les organismes œuvrant auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir ont développé des moyens pour répondre aux besoins de base des individus. C'est, notamment, en offrant des lieux d'hébergement d'urgence, des services de soutien et de références, un milieu de vie permettant de briser l'isolement et de prendre des repas à prix modique qu'ils assurent une réponse aux besoins primaires des personnes.

Certains groupes interviennent aussi auprès des personnes très à risque d'itinérance. Par leurs actions, ils permettent d'éviter une détérioration de leurs conditions de vie et favorisent une reprise en charge de leur mode de vie.

En ce sens, nous croyons qu'il faut maintenir et améliorer les services et activités offerts à cette population en situation de détresse et d'exclusion.

### **2. Assurer le maintien et le développement de solutions durables**

Répondre aux besoins de base des individus et aux situations d'urgence n'est qu'une partie des mesures à préconiser. Le phénomène de l'itinérance est multifactoriel et commande l'implication de plusieurs réseaux dans des solutions plus durables, qui permettront aux individus de quitter le parcours de l'urgence sociale. Ainsi, en favorisant des solutions misant sur le lien social durable, sur la stabilité résidentielle et sur l'autonomie des personnes, nous aurons des impacts réels sur la prévention et la diminution du phénomène de l'itinérance à Drummondville.

### 3. Prévenir l'itinérance et la rupture sociale

Prévenir l'itinérance et la rupture sociale est un objectif ambitieux, mais incontournable si nous souhaitons mettre fin à un cycle destructeur pour plusieurs individus.

Cet objectif comporte, à notre avis, plusieurs aspects. D'une part, informer et sensibiliser la population et certains acteurs sociaux au phénomène de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser l'intégration sociale des personnes. Nous l'avons mentionné, c'est par une action multisectorielle concertée que nous parviendrons à des résultats significatifs pour la clientèle ciblée. Partager notre connaissance du phénomène de l'itinérance auprès du public, mais aussi auprès des acteurs des différents réseaux concernés devrait favoriser la réalisation d'une action concertée.

D'autre part, la prévention de l'itinérance doit se traduire par des actions concrètes auprès des personnes, qu'elles soient déjà en situation de désaffiliation sociale ou à risque de le devenir. Le soutien offert aux individus doit permettre d'améliorer leurs conditions de vie et prévenir un retour vers l'errance, au même titre que les personnes à risque de rupture sociale doivent être rejointes pour éviter de glisser vers l'itinérance. En ce sens, les actions de prévention à mettre de l'avant devraient viser à :

- Accentuer le repérage des clientèles à risque
- Renforcer les services d'accompagnement
- Soutenir les actions permettant le maintien des acquis (freiner la détérioration des conditions de vie des individus)
- Soutenir les actions favorisant la réinsertion sociale et la réaffiliation

#### 6.2. Priorités d'intervention

La collectivité a identifié six priorités d'intervention pour la mise en œuvre du plan communautaire en itinérance. Ces priorités découlent des constats et de l'analyse réalisés par les acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance pour le territoire de Drummondville.

Dans le cadre de la mise en application du programme SPLI, les organismes de la collectivité désignée pourront déposer des projets aux fins de financement. Ces projets devront s'inscrire dans les priorités et objectifs du programme SPLI ainsi que celles du gouvernement du Québec en matière d'itinérance, tout en étant en lien avec les priorités d'intervention du présent plan communautaire.

##### 1. Assurer l'accessibilité des services aux personnes itinérantes et à risque d'itinérance

Faciliter l'accès des services aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir est une des priorités d'intervention à favoriser. Devant les difficultés rencontrées par les individus pour avoir accès à certains services, il faut s'assurer que nos mécanismes en place sont en mesure de répondre aux besoins de la clientèle ciblée. Qu'il s'agisse de services existants ou de nouvelles activités à déployer, nous devons nous assurer que les individus les plus exclus et vulnérables aient accès aux services, particulièrement, pour les clientèles présentant de multiproblématiques.

##### 2. Assurer une continuité dans les services en itinérance

Les personnes en situation d'itinérance se retrouvent souvent en relation avec différents réseaux (santé, justice, emploi,) parfois de façon simultanée. Ils sont aussi en lien avec plus d'une ressource communautaire, selon les besoins que requiert leur situation. Nous souhaitons faciliter le passage de ces personnes à travers les différents systèmes, afin d'assurer la continuité du suivi et de permettre une sortie de l'urgence vers un mode de vie autonome. Créer des arrimages efficaces et les maintenir est donc, une des priorités du plan.

### **3. Maintenir le développement de solutions durables**

La préoccupation de la collectivité de s'assurer que les solutions mises de l'avant s'inscrivent dans une vision à long terme se traduit dans l'ensemble des actions à favoriser sur le territoire. Les solutions préconisées doivent viser une sortie du cycle de l'urgence sociale.

Ainsi, les activités permettant le soutien et l'accompagnement des individus, l'aide dans la réponse aux besoins de base et l'accès à des mesures visant l'autonomie des personnes seront retenues comme prioritaires. L'accessibilité à un logement abordable, à des activités d'insertion sociale et d'expérimentation à l'emploi, à des mesures d'insertion à l'emploi, à du soutien budgétaire ou à du dépannage divers sont des exemples de solutions durables à développer et à maintenir.

### **4. Favoriser la stabilité résidentielle**

Une première réponse à l'itinérance est sans doute d'assurer l'accès à un logement autonome pour les individus et les familles en rupture sociale. L'expérience des dernières années démontre toutefois que le seul accès à un logement est insuffisant pour mener les personnes vers l'autonomie. Certaines activités de soutien doivent accompagner le processus, notamment, le suivi communautaire et posthébergement, le soutien matériel et alimentaire et certaines activités de milieu de vie. Par ces actions, nous assurons aussi le rétablissement du lien social, essentiel à la fin d'un cycle menant à l'itinérance.

Ainsi, les mesures ayant un impact direct sur le maintien des personnes en logement autonome constituent une des priorités du présent plan.

### **5. Favoriser le développement des connaissances et de la concertation**

Une des priorités d'intervention est de développer et rendre accessibles aux intervenants des programmes de formation portant sur les problématiques associées à l'itinérance et la rupture sociale. Il faut aussi s'assurer de soutenir les efforts de concertation au sein de la communauté, en partageant nos connaissances, nos expertises et notre compréhension du phénomène sur le territoire avec les autres organisations et établissements impliqués dans la lutte à l'itinérance. Favoriser les initiatives de collaboration avec les différents partenaires et les maintenir associés à la démarche de concertation sont des actions au cœur de nos préoccupations des prochaines années.

### **6. Soutenir les activités de prévention**

Les activités de prévention s'adressant à une population à risque d'itinérance nous apparaissent aussi incontournables comme priorité d'intervention. Ces activités devraient s'adresser aux personnes dont les difficultés rencontrées nous permettent de penser que les risques qu'elles se retrouvent en situation d'itinérance à court ou moyen terme sont très élevés. Les actions posées, à titre préventif, devraient permettre d'éviter la détérioration d'une situation problématique.

De même pour la clientèle ayant connu un passage dans les ressources d'urgence sociale, les mesures de prévention doivent viser la non-récurrence de la rupture sociale en offrant des solutions durables adaptées à leurs besoins.

#### **6.3. Stratégies de réalisation**

L'Agence de la santé et des services sociaux assure la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan communautaire en itinérance ainsi que des projets qui en découlent. Les objectifs du plan ainsi que les priorités d'intervention identifiées sont le fruit d'une réflexion des principaux acteurs du territoire en ce qui concerne la lutte à l'itinérance.

Une première étape dans la réalisation des objectifs du plan sera donc d'assurer une cohésion entre les orientations du plan communautaire et les actions entreprises sur le territoire concernant une planification stratégique 2010-2015. Cette concertation dans l'action sera sans doute une valeur ajoutée au présent plan communautaire.

La deuxième étape dans l'actualisation du plan communautaire sera celle de la sélection des projets soumis dans le cadre du programme SPLI. Suite à un appel de propositions, les projets qui seront recommandés aux fins de financement seront en lien direct avec les priorités d'intervention retenues par la collectivité.

#### 6.4. Moyens pour mesurer les progrès

L'Agence, en collaboration avec le comité de gestion SPLI, portera un regard sur l'avancement des différents projets tout au long de la mise en œuvre du plan communautaire. Ce suivi, associé à la mesure des résultats atteints dans chacun des projets recommandés, permettra de constater les progrès réalisés au regard des priorités fixées.

Les organismes promoteurs de projets produiront annuellement un rapport d'activités spécifiques, à déposer à l'Agence. Le sommaire des activités réalisées dans le cadre de leurs projets sera mis en lien avec les priorités d'intervention du plan, afin de mieux en évaluer l'atteinte. Les indicateurs suivants feront partie de l'analyse qui sera produite :

- Nombre de projets réalisés
- Nombre d'accompagnements réalisés dans une transition d'un refuge vers un logement autonome
- Nombre d'accompagnements réalisés dans un centre de jour (« drop in »)
- Nombre d'accompagnements / soutien réalisés dans le cadre du travail de rue
- Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de l'école de rue
- Nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre d'un suivi post-hébergement
- Nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre d'un soutien aux jeunes parents
- Nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre d'apprentissage et d'acquisition d'habilités sociales
- Nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre de conseils et soutien budgétaire
- Nombre de personnes rejointes par les cuisines collectives
- Nombre de dépannages d'urgence distribués
- Nombre de personnes rejointes par le magasin d'économies Le SAC
- Nombre de personnes ayant intégré un programme de formation
- Nombre de personnes ayant obtenu un emploi
- Nombre de partenaires avec lesquels une collaboration s'est développée
- Nombre de partenaires ayant joint la table de concertation en itinérance
- Nombre de partenariats établis avec d'autres réseaux
- Les nouveaux services ayant été développés
- Le nombre de formations s'adressant à la clientèle fréquentant les organismes ayant été développées
- Le nombre de mécanismes de liaison développés

Les indicateurs présentés pourraient être modifiés en cours de mise en œuvre, selon la nature des projets soumis.

Les initiatives mises de l'avant sur le territoire afin de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, doivent se coordonner afin d'être optimales et viables. Nous souhaitons, par la concertation des différentes instances à travers un plan communautaire, favoriser une continuité des services offerts à la population dont les besoins sont complexes et importants.

## 6.5. Contributions de la collectivité

En complémentarité de la contribution du gouvernement fédéral de 1 075 395 \$ dans le cadre du programme SPLI, la mise en œuvre du *Plan communautaire en itinérance 2011* est soutenue financièrement par les contributions du gouvernement provincial, par le secteur privé et par la population. La communauté prévoit disposer d'un montant d'environ 7 558 000 \$ pour la période de 2011 à 2014. Cette somme est estimée à partir du soutien financier qu'ont reçu les organismes communautaires promoteurs de la mise en œuvre du plan communautaire pour la période de 2007 à 2011.

La contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, pour les seuls organismes communautaires ayant participé au Plan 2007, s'élevait à 4 452 896 \$ pour la période de 2007 à 2011. À ce montant s'ajoute 1 209 680 \$ en provenance d'autres programmes gouvernementaux québécois. La somme de 4 221 336 \$ fut recueillie auprès de la population et du secteur privé par des campagnes de financement réalisées par ces mêmes organismes, alors que la municipalité de Drummondville contribuait pour un montant de 195 984 \$. L'ensemble des contributions et des subventions en provenance de la communauté pour les organismes ayant participé à la mise en œuvre du dernier plan communautaire en itinérance s'élevait donc à 10 079 896 \$.

## 6.6. Stratégie de communication

La diffusion du *Plan communautaire en itinérance de Drummondville 2011* se réalisera par une stratégie globale de communication comportant cinq volets.

Un premier volet sera de faire connaître à la population le plan communautaire 2011 ainsi que le programme SPLI, par une séance publique d'information. Les organisations souhaitant s'enquérir des objectifs et priorités d'intervention en matière d'itinérance pour le territoire de Drummondville pourront ainsi se procurer la version 2011 du *Plan communautaire en itinérance de Drummondville*. De même, les renseignements concernant les modalités du programme SPLI pour 2011-2014 ainsi que les processus pour le dépôt et l'analyse de projets seront présentés aux participants. La séance publique d'information sera faite conjointement par l'Agence de la santé et des services sociaux et le Centre Service Canada Drummondville.

Un second volet de la diffusion du plan communautaire sera sa présentation auprès des lieux de concertation du territoire, que ce soit en matière d'itinérance ou concernant des problématiques associées.

L'Agence entend aussi partager la diffusion de ce plan d'action auprès de différents organismes ou regroupement d'organismes communautaires en sollicitant leur participation. Notons entre autres la Table régionale des organismes communautaires (TROC) œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux Centre-du-Québec/ Mauricie, la Corporation de développement communautaire (CDC) de Drummondville et le CSSS Drummond. La personne responsable de la mise en œuvre du plan communautaire à l'Agence sera également disponible pour répondre aux questions d'information en regard du programme SPLI.

Un autre volet de la stratégie de communication sera d'assurer une disponibilité du plan communautaire par son dépôt sur différents sites Internet, notamment celui de l'Agence, de la CDC de Drummondville et des organismes communautaires membres de l'ARC.

La stratégie de communication prévoit également s'adresser, de façon plus large, à la population en général. Il sera possible de réaliser des activités de presse conjointes à certains moments stratégiques de la démarche d'implantation du plan. Ces activités se tiendront dans le respect des modalités de fonctionnement établies par le Comité conjoint de gestion Québec/Canada, de l'Entente Canada/Québec.

La mise en œuvre du programme SPLI aura contribué à élever le phénomène de l'itinérance au rang des préoccupations sociales reconnues.

Depuis 2008, les actions menées par le gouvernement du Québec auront favorisé le développement d'une vision et d'orientations communes en matière d'intervention auprès des personnes en rupture sociale. Mentionnons le *Cadre de référence sur l'itinérance au Québec* (septembre 2008), le *Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec* (novembre 2009) et le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* (décembre 2009) comme outils dans la lutte à l'itinérance au Québec.

L'apport du milieu communautaire, notamment dans les projets SPLI mis de l'avant depuis les dix dernières années à Drummondville, a permis d'offrir des services à une population aux besoins multiples et complexes. Ces réalisations ont tout avantage à se poursuivre, d'autant plus qu'elles sont en lien avec les préoccupations et priorités des gouvernements du Canada et du Québec en matière d'itinérance.

Drummondville est une collectivité qui se démarque des autres régions à plusieurs niveaux. Toutefois, sa réalité dans la lutte à l'itinérance est bien similaire quant aux défis rencontrés ailleurs au Québec.

L'importance de l'accompagnement des personnes, l'accès aux services de soutien, la disponibilité de logements abordables, la concertation et le réseautage du milieu demeurent des enjeux incontournables sur lesquels les prochaines actions du plan seront axées.

Nous souhaitons que ce plan communautaire devienne un outil menant vers une concertation mobilisatrice de toutes les instances impliquées dans la prévention et la réduction du phénomène de l'itinérance à Drummondville.

ARC	Accueil, accompagnement et références communautaires
CDC	Corporation de développement communautaire
CCG	Comité conjoint de gestion
CSC	Centre Service Canada
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
IPLI	Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
SAC	Soutien Alimentaire du Comptoir
SPLI	Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance
TROCCQM	Table régionale des organismes communautaires (TROC) œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux Centre-du-Québec/ Mauricie

## Objectifs et priorités du Canada dans le cadre de la SPLI

### Objectifs

La SPLI continue de viser globalement à prévenir et à réduire l'itinérance au Canada en établissant des partenariats qui contribuent à un continuum plus viable et complet de mesures de soutien pour aider les personnes sans abri ou à risque de le devenir à atteindre l'autonomie.

Par la SPLI renouvelée pour 2011-2014, le Canada entend contribuer, de concert avec les provinces et territoires et les autres partenaires, à la poursuite des objectifs généraux suivants :

- Stabilité résidentielle pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir, fondée sur leur accès à des services et mesures de soutien complets, cohérents et efficaces permettant d'atteindre une telle stabilité, ainsi que sur la disponibilité suffisante de logements de transition et supervisés pour répondre aux besoins dans la collectivité;
- Stabilité économique pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir, fondée sur leur accès à des services et mesures de soutien complets, cohérents et efficaces permettant d'accroître une telle stabilité, notamment en facilitant à ces personnes l'intégration au marché du travail et des résultats connexes, afin de maintenir leur stabilité résidentielle;
- Amélioration continue des réponses à l'itinérance, fondée sur l'accès des gouvernements, communautés et autres acteurs à des connaissances et moyens pour renforcer l'efficacité et l'efficience des services et mesures de soutien aux personnes sans abri ou à risque de le devenir.

D'ici le 31 mars 2014, la SPLI concourra à ces objectifs en contribuant à réaliser ce qui suit :

- Mobilisation des partenaires — de sorte qu'à l'échelle de collectivités locales, entre gouvernements et au sein du gouvernement fédéral, les partenariats suscités et soutenus permettent d'harmoniser les priorités et de maximiser la participation et les contributions des divers acteurs, facilitant ainsi l'établissement d'un continuum de services et de mesures de soutien.

L'Entente Canada-Québec reconnaît que la mobilisation des partenaires s'inscrit dans les rôles exercés par les ASSS aux fins du plan communautaire élaboré et mis en œuvre conformément à l'annexe [pertinente de l'Entente].

- Accès des communautés à des moyens de contrer l'itinérance — de sorte que les communautés disposent de ressources et d'une compréhension partagée permettant de cibler les services et mesures de soutien offerts en fonction des besoins prioritaires dans les circonstances locales.
- Investissements stratégiques et harmonisés — de sorte que, grâce aux partenariats appropriés, les fonds de la SPLI soient orientés vers les besoins les plus importants et les groupes touchés, tout en veillant à la complémentarité de ces investissements avec ceux des partenaires et intervenants.
- Connaissances accrues sur l'itinérance — de sorte que les communautés, gouvernements et intervenants disposent d'information pour mieux cerner les causes, la portée et l'évolution du phénomène de l'itinérance, les liens entre facteurs affectant la stabilité résidentielle, et l'éventail de services pertinents et disponibles, ainsi que d'approches novatrices et de pratiques exemplaires pouvant répondre aux besoins particuliers des personnes sans abri ou à risque de le devenir.

En collaborant avec les partenaires à faciliter, pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir, l'atteinte de la stabilité résidentielle et son maintien par la stabilité économique accrue, et à rendre disponibles les réponses les plus efficaces possible à l'itinérance, particulièrement à l'échelle locale, la SPLI tend à son but ultime : prévenir et réduire l'itinérance au Canada.

Ces orientations s'inscrivent dans les engagements du Canada à aider les individus confrontés à des obstacles qui entravent leur participation à la vie économique et sociale, et à prendre les mesures voulues pour soutenir les collectivités dans leurs efforts pour relever des défis locaux.

### **Secteurs prioritaires**

Grâce à la SPLI, à l'échelle locale, une communauté peut orienter l'investissement du Canada vers les secteurs d'activités du continuum de mesures de soutien décrits ci-après, selon les besoins que la communauté détermine ayant pris en considération les objectifs et priorités de la SPLI.

### **Dépenses en immobilisations**

Cela comprend, notamment, les activités de préparation du projet, l'achat, la construction ou la rénovation d'un immeuble, et l'acquisition d'appareils ménagers et de meubles, aux fins suivantes :

- Refuges d'urgence;
- Logements de transition;
- Logements supervisés;
- Installations non résidentielles où sont offerts des services à la clientèle.

### **Services à la clientèle**

Cela comprend, notamment, les activités suivantes :

- Aide pour répondre à des besoins fondamentaux, telle que des services d'hébergement et des services d'alimentation;
- Services de soutien individuels et autres services de soutien faisant appel à une approche de gestion de cas, y compris les renvois vers des services de traitement ou des services de santé;
- Aide au placement en logement et au maintien du logement, telle que des services permettant d'aider les sans-abri à sortir de l'itinérance ou des personnes sur le point de devenir itinérantes à garder un logement;
- Activités permettant la transition vers des programmes d'emploi existants ou l'élimination d'obstacles à l'emploi ou l'amélioration de compétences, afin de favoriser une meilleure préparation au marché du travail.

### **Coordination communautaire, Établissement de partenariats et Gestion des données**

Cela comprend, notamment, les activités suivantes :

- Coordination de consultations communautaires, appui aux tables de concertation communautaire, planification communautaire et évaluation des besoins;
- Recherche locale ainsi que collecte et mise en commun d'information propre à la collectivité particulière; établissement de partenariats et réseaux; et coordination/amélioration de la prestation des services;
- Activités de collecte de données sur l'utilisation des refuges d'urgence; élaboration et coordination de données; et établissement de rapports, portant par exemple sur les progrès au regard d'indicateurs de progrès communautaire une fois élaborés et mis en place.

## Objectifs et priorités du Québec en matière d'itinérance

Le 14 décembre 2009, le gouvernement du Québec a rendu public le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.

### Phénomène de l'itinérance

L'itinérance est un processus de désaffiliation qui se traduit chez la personne par une multiplication de ruptures, d'impasses et de difficultés propices à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue.

Exclues et marginalisées, les personnes itinérantes se retrouvent dans une situation de grande instabilité et précarité. Parce qu'ils sont exposés à des conditions de survie, les hommes et les femmes qui vivent dans une telle situation se voient de plus en plus fragilisés dans leur intégrité et leur dignité. Cette situation soulève la nécessité d'agir rapidement auprès des personnes vulnérables afin d'éviter qu'elles ne s'engagent encore plus loin dans ce processus de désaffiliation.

### Objectif général

Le Québec poursuit l'objectif général d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

La réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance commande le recours à un large éventail de ressources et de services. Elle fait également appel à une meilleure concertation des partenaires et coordination des actions. Non seulement ces personnes ainsi que les membres de leur famille et leur entourage doivent contribuer à leur prise en charge, à leur autonomie et à l'exercice de leur citoyenneté, mais l'ampleur du défi suppose que la communauté et les pouvoirs publics assument également leur part d'engagement.

Ainsi, les orientations doivent soutenir la planification des actions à mener aux plans régional et local, et ce, dans le respect des particularités et priorités de chacune des régions du Québec

### Les personnes et les milieux ciblés

Sur le plan de la prévention, toutes les régions sont interpellées pour mener des actions auprès des personnes à risque d'itinérance :

- les personnes démunies en situation de rupture et d'isolement;
- les jeunes et les femmes en difficulté;
- les personnes ayant un problème de toxicomanie, de jeu pathologique, de santé mentale ou de judiciarisation;
- les personnes ayant reçu leur congé d'un établissement;
- les personnes ayant sollicité l'asile et les personnes immigrantes aux prises avec d'importantes difficultés d'intégration;
- les personnes autochtones en situation de précarité vivant en milieu urbain.

Sur le plan de l'intervention et de la réinsertion, une offre de service améliorée et adaptée doit être offerte prioritairement au sein des milieux urbains où l'itinérance est la plus présente. Les actions doivent viser l'ensemble des personnes en situation d'itinérance, en tenant compte de leur parcours :

- personnes en situation d'itinérance situationnelle;
- personnes en situation d'itinérance cyclique;
- personnes en situation d'itinérance chronique.

### Les principes directeurs

Des principes directeurs guident les actions devant être posées pour améliorer la situation des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

### **Le pouvoir d'agir**

Les interventions qui permettent de développer les aptitudes des personnes sur les plans physique, psychique, affectif et relationnel et qui encouragent leur autonomie sont privilégiées.

### **Une responsabilité collective**

« Le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité de la vie collective<sup>7</sup>. » Les collectivités ont la responsabilité sociale de soutenir les personnes les plus démunies. Les pouvoirs publics ont, quant à eux, un rôle à jouer dans la réduction des inégalités sociales et économiques dans la population.

### **Un travail de collaboration**

Pour agir efficacement sur un phénomène aussi complexe et multidimensionnel que celui de l'itinérance, la collaboration de l'ensemble des partenaires est prioritaire. Elle doit s'inscrire dans le respect de leur champ d'intervention, de leurs responsabilités et de leurs rôles respectifs de même que dans le respect des particularités des régions.

### **Des solutions durables**

Pour mettre un terme au processus de désaffiliation, il est nécessaire d'envisager des solutions durables. La volonté d'agir doit donc s'inscrire dans une vision à long terme, particulièrement au regard de la stabilité résidentielle des personnes.

## **PRIORITÉS D'INTERVENTION**

### **Priorité 1 – Renforcer la prévention**

- 1.1 Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au phénomène de l'itinérance.
- 1.2 Favoriser la persévérance et la réussite scolaires.
- 1.3 Intensifier le repérage des personnes à risque d'itinérance et améliorer les services d'accompagnement.

### **Priorité 2 – Favoriser la stabilité résidentielle**

- 2.1 Améliorer l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- 2.2 Offrir un soutien aux personnes pour favoriser leur maintien en logement.

### **Priorité 3 – Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes**

- 3.1 Améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des services de santé et des services sociaux.
- 3.2 Faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation scolaire et professionnelle.
- 3.3 Favoriser le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail.
- 3.4 Améliorer l'accès à un soutien financier pour les personnes itinérantes.
- 3.5 Améliorer la concertation des partenaires et la coordination des actions pour favoriser une intervention intégrée en itinérance.

### **Priorité 4 – Favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens**

- 4.1 Favoriser une cohésion sociale entre les différents groupes de citoyens et susciter des alternatives à la judiciarisation.

### **Priorité 5 – Accroître la recherche**

- 5.1 Accroître la connaissance du phénomène de l'itinérance et de ses nouvelles manifestations.

<sup>7</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (1998). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, p. 21.

## **Le Québec mobilisé contre la pauvreté**

### **Plan d'action gouvernementale pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015**

#### **Quatre orientations**

##### 1. Renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux

- Apporter un soutien financier accru par l'entremise du Fonds québécois d'initiatives sociales, en appui aux priorités régionales
- Coordonner, planifier et réaliser des plans d'action régionaux de lutte contre la pauvreté (alliances de solidarité régionales)
- Travailler étroitement avec les acteurs des secteurs communautaire, philanthropique, économique, syndical et social
- Mobiliser l'ensemble de la société : une mission du nouveau Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS) pour rendre les actions plus efficaces
- Mettre sur pied une semaine de la solidarité pour que l'ensemble de la population contribue à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté

##### 2. Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes.

- Rendre le travail plus attrayant en maintenant la prime au travail, le supplément à la prime au travail et la prime au travail adaptée
- Orienter vers les personnes seules et les couples sans enfant la hausse de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)
- Réviser annuellement le salaire minimum en prenant en considération ses effets sur la pauvreté
- Poursuivre les investissements liés à l'intégration en emploi du Pacte pour l'emploi
- Mieux servir les nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration socio-économique

##### 3. Soutenir le revenu des personnes défavorisées.

- Poursuivre l'aide aux familles défavorisées, notamment en maintenant le programme de Soutien aux enfants
- Indexer automatiquement les prestations d'aide financière de dernier recours
- Mettre en place le crédit d'impôt pour la solidarité pour atténuer les hausses de tarifs et de taxes
- Exempter les revenus de pensions alimentaires dans le calcul des prestations d'aide financière de dernier recours à raison de 100 \$ par mois pour chaque enfant et harmoniser l'aide financière aux études en conséquence

##### 4. Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu.

- Construire 3 000 nouveaux logements sociaux, portant ainsi l'objectif à 30 000
- Mettre en place des initiatives pour les Autochtones, notamment en ce qui a trait à l'emploi, au logement, au transport et à l'inclusion sociale
- Favoriser l'inclusion sociale des personnes itinérantes en appuyant, par des interventions régionales et locales, le déploiement du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Mieux soutenir les initiatives visant le respect des personnes âgées et améliorer l'offre de services destinée aux proches aidants
- Travailler à mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et la Table de concertation en itinérance de Trois-Rivières (2007) : Plan communautaire en itinérance de Trois-Rivières, septembre 2007, p. [http://www.agencessso4.qc.ca/images/images/documents/2007/pci\\_tr.pdf](http://www.agencessso4.qc.ca/images/images/documents/2007/pci_tr.pdf)

Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières (2011) : L'État de santé et de bien-être de la population de Trois-Rivières et de Saint-Étienne-des-Grès, CSSS de Trois-Rivières, novembre 2010, 23 p. [http://www.cssstr.qc.ca/pdf/414/Etat\\_de\\_sante\\_et\\_bien-etre\\_\\_Juin\\_2011.pdf](http://www.cssstr.qc.ca/pdf/414/Etat_de_sante_et_bien-etre__Juin_2011.pdf)

Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec (2009) : *Itinérance : agissons ensemble*, Rapport final, Assemblée nationale du Québec, novembre, 71 p.

CCG (2011b) : *Document d'orientation no 2B à l'intention des ASSS. Élaboration du plan communautaire 2007-2011. Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)*, Mise en oeuvre dans les collectivités désignées, décembre, 3 p. et annexes.

CCG (2011a). *Document d'orientation no 2A à l'intention des ASSS. Planification communautaire 2011-2014 et Bilan des plans communautaires 2007-2011 Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)*, Mise en oeuvre dans les collectivités désignées, décembre, 2 p. et annexe.

CCG (2010). *Document d'orientation no 1 à l'intention des ASSS. Renouvellement transitoire de projets de services et autres dispositions pour la transition. Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)*, transition vers la période 2011-2014 dans les collectivités désignées, avril, 5 p.

Gouvernement du Canada et gouvernement du Québec (2011) : Entente Canada-Québec concernant la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) 2011-2014, avril, 6 p. et annexes.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale(2010) : *Le Québec mobilisé contre la pauvreté, Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, gouvernement du Québec, Québec, 55 p. juin 2010. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_Plan\\_de\\_lutte\\_2010-2015.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2009) : *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, Gouvernement du Québec, Québec, 50 p. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-846-01.pdf>

Réal Boisvert en collaboration avec Yves Pepin et Frédéric Lemay, *Les inégalités de santé et de bien-être en Mauricie et au Centre-du-Québec : Une analyse écologique (phase III)*, Rapport de recherche, Direction de santé publique, Agence de santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Trois-Rivières, Septembre 2010. <http://infocentre.agencessso4-apphr.qc.ca/defavo06/>

Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Répertoire des municipalités, 04 - La Mauricie ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TE), [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region\\_04/region\\_04\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_04/region_04_00.htm)

Statistique Canada, profils des communautés de 2006, ville de Trois-Rivières. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F>

